

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 février 2015**

**2015 DEVE 2** Jardin des Deux Moulins et Jardin de l'Ilot B10 – Modification des clôtures, des portails et des murets – Autorisations d'urbanisme.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande de l'autoriser à déposer les déclarations préalables de travaux nécessaires pour la modification des clôtures, des portails et des murets du Jardin des Deux Moulins et du Jardin de l'Ilot B10 (13<sup>ème</sup> arrondissement) ;

Vu l'avis du conseil du 13<sup>ème</sup> arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer les déclarations préalables de travaux nécessaires pour la modification des clôtures, des portails et des murets du Jardin des Deux Moulins et du Jardin de l'Ilot B10 (13<sup>ème</sup> arrondissement).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**